

LE VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Du 8 VENTOSE, l'an 4 de la République Française. (Samedi 27 FÉVRIER 1796 v. st.)

Oppression exercée sur les habitans de Marseille. — Calomnies contre les administrateurs du département de l'Ain. — Motion d'ordre de Dupuis sur l'organisation des écoles centrales. — Continuation de la discussion sur les finances. — Projet de Dubois Crancé.

Le prix de ce journal est de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. en numéraire pour 3 mois.

On souscrit à Paris, rue d'Antin, n° 928.

Ce journal, privé de rédacteur deuis quelques jours, pour les causes indiquées dans les précédens numéros, a mal répondu peut-être à l'attente des abonnés; ils sont prévenus que le bureau se réorganise, et que le journal va reprendre un caractère bien prononcé.

Cours des changes du 7 ventose.

Amsterdam	58 $\frac{1}{4}$ b.	} espèces.
Esle	1 $\frac{1}{2}$	
Hambourg	186 ff	
Gènes	92	
Livourne	97	
Espagne	11 15.	
M. d'arg. en b.	46 10	
Gr fin, l'once	95 à 97	
Arg. monnoyé		
L.	7450	
Insc. sur le g. l.	220 p. ° b.	
Rescr. sur l'emprunt forcé	35 à 39 p. ° p.	

NOUVELLES DIVERSES. ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 4 février.

Il part continuellement des renforts pour l'Italie, non-seulement de cette résidence, mais encore de toutes les provinces de l'Autriche; et dans le cas où une nouvelle campagne auroit lieu, ce qui paroit de plus en plus vraisemblable, on tient prêt ici un nouveau plan de recrutement, d'après lequel une nouvelle armée sera mise sur pied en peu de temps, et prête à agir. Le beau régiment de cavalerie de Karaiczay, qui a demandé d'être employé de rechef contre l'ennemi, est passé ces jours derniers, en trois divisions, par cette ville, pour se rendre à l'armée du Rhin.

Suivant les nouvelles de Constantinople, le ministre français Vernenc fait des efforts continuels, et emploie tous les moyens pour mettre la Porte-Ottomane dans les intérêts de sa nation, et pour lui persuader qu'elle ne peut rester indifférente sur le dernier partage de la Pologne. Mais les ministres des cours étrangères ont su jusqu'à présent

renouer toutes ses tentatives, et maintenir le Grand-Seigneur dans ses dispositions pacifiques.

On lit dans le Mercure Universel, à l'article Vienne, et à la même date du 4 février, l'article suivant :

On sera bien aise d'apprendre la manière dont les Allemands s'excusent de leur obstination à vouloir continuer la guerre, et comment ils en renvoient la faute aux Français.

« Il est impossible de se faire une idée du zèle patriotique que font éclater les sujets de toutes les conditions, comme de toutes les parties de la monarchie, en faveur de la cause que défend avec tant de gloire notre jeune et auguste monarchie. Les dons patriotiques et volontaires, pour soutenir l'état dans les dépenses qu'il est obligé de faire pour la continuation de la guerre, abondent de toutes parts, et le jeune souverain ne contribue pas peu à multiplier le nombre des donations, et à grossir les offrandes, par les témoignages de reconnaissance qu'il donne à ceux qui signalent d'une façon si intéressante leur attachement pour sa personne et leur dévouement pour la patrie.

» Dans le nombre des donations les plus illustres et les plus puissans, on doit distinguer sur-tout le prince Nicolas d'Estersazy de Galantha. Ce seigneur avoit fourni en 1794 619 crués pour compléter les régimens qui étoient en campagne, ils les avoient entretenus à ses frais. Ce même prince vient d'offrir encore 15 mille boisseaux d'avoine, et pour achever de rendre ce présent magnifique, il s'est chargé de le faire transporter à ses frais dans les magasins militaires, S. M. impériale et royale pour témoigner au prince, la haute satisfaction qu'elle éprouvoit d'une marque si éclatante de son dévouement, lui a écrit une lettre de remerciement dans les termes les plus gracieux et les plus touchans. S. M. dit au prince d'Estersazy, qu'elle estime d'autant plus ses offres réitérées, qu'elles lui fournissent une nouvelle preuve que l'amour de son illustre famille a montré de tout temps pour la maison d'Autriche actuellement régnante, brûle avec la même ardeur dans le cœur de M. le prince qui en est aujourd'hui le chef, et S. M. termine ces gracieux éloges par l'assurance qu'elle se fera toujours un grand plaisir de saisir toutes les occasions pour lui prouver sa bienveillance. »

C O B L E N T Z, le 4 février.

Nous nous trouvons de nouveau dans la situation la plus perplexé. Nous venons de recevoir la nouvelle décision du gouvernement français à l'égard des contributions. Coblenz et son arrondissement doivent payer encore 600 mille liv. Toute la ville est mise en l'exécution. Près de 40 maisons

ont deux grenadiers qui y gardent à vue quelqu'un. Les bourgeois qui les gardent doivent les nourrir et leur donner 30 sols par jour. Parmi les personnes arrêtées se trouvent Schack, Coharher, Bolennachtr, Coll, Drech, Lucas, Helf, Grebel, Drintorn, Zimmerman, Ohwald, etc. — L'espoir que nous avions de la paix s'évanouit entièrement.

W E S E L, le 6 février.

Des lettres particulières de Francfort mandent qu'il ne reste presque plus d'espoir que la suspension d'armes mène à un arrangement entre les puissances belligérantes et à une paix définitive, comme on s'en étoit flatté. Le général Warmser a-loit, dit-on, quitter l'armée, et le feld-maréchal Clairfayt qui étoit incessamment attendu de son retour de Vienne, auroit la commandement général, avec des pouvoirs illimités d'agir selon les circonstances. Il est certain en effet, que la cour de Vienne ne peut consentir à la cession des Pays-Bas, et des autres parties de l'Empire que la France veut s'approprier, sans manquer à ce qu'elle doit à son honneur et à ses intérêts, ainsi qu'à ceux de ses alliés. De son côté, le gouvernement français, malgré les assurances qu'il a données du contraire, ne veut, ni ne peut vouloir la paix. Pour croire à ses dispositions pacifiques il faudroit n'avoir pas réfléchi sur sa situation, qui lui commande la nécessité d'entretenir au loin 3 à 400 mille hommes armés qui dans l'intérieur pourroient l'embarasser de plus d'une manière; il ne faudroit pas connaître ses ressources, qui, quoiqu'on en dise sont encore immenses et qui ne seroient épuisées que lorsqu'il ne restera que le dernier écu en numéraire à la nation et sur-tout aux peuples conquis; enfin il faudroit ignorer ses vues politiques qui sont de mettre une vaste étendue de territoire entre la France et ses ennemis, afin d'y entretenir constamment de nombreuses armées aux dépens des malheureux nations, de soulager ainsi la métropole, et d'avoir le temps de consolider la république. On peut donc très-probablement s'attendre encore à une 5^e campagne: si elle est malheureuse pour les puissances coalisées, il peut en résulter les conséquences les plus fatales pour l'Italie, pour une partie de l'Allemagne, et éventuellement pour la plus grande partie de l'Europe: Si au contraire les Français sont repoussés, le pire qui puisse leur arriver, c'est de se retirer derrière leur triple cordon de citadelles, où leurs ennemis essayeroient en vain d'aller les forcer. Déjà on prétend avoir des avis que l'armée Française ne tardera pas à recommencer les hostilités... *Jura vigilans tous.*

Des rives du Mein, le 11 février.

Les Français se retranchent sur la Mozelle, les Autrichiens en font autant sur le Hundsruck. Ils ont de gros corps à Stromberg, Simmern et Creutznach. Les avant-postes français et impériaux ne sont éloignés que d'une lieue les uns des autres.

PRUSSE.

BERLIN, le 2 février.

La nouvelle acquisition que notre cour vient de faire en Pologne, l'a déterminée à augmenter ses forces militaires. Cette augmentation sera de 20 à 25 mille hommes, et l'on va y procéder sans délai.

ANGLETERRE.

Extrait des nouvelles de Londres, du 29 janvier.

Un courrier russe arrivé hier, a apporté la ratification

du dernier traité entre l'Angleterre et la Russie, qui a été signé le 17 décembre par l'impératrice.

Dix à 12 officiers chouans, arrivés ici depuis peu, sont partis pour Edimbourg, afin de rendre compte au comte d'Artois de l'état actuel des choses dans la Bretagne. Ils assurent tous que les chouans ne desistent rien tant que d'avoir à leur tête un prince du sang royal, qui réunit dans un seul point le zèle des différens chefs, et mit plus d'unité dans les opérations.

On dit que d'après un ordre de notre gouvernement, les navires américains qui transportent des marchandises en Hollande, pour le paiement des emprunts faits par les Etats-Unis, ne seront point arrêtés ni inquiétés en la moindre chose à l'avenir.

L'or a tellement haussé de prix depuis peu, qu'il s'élève au-dessus de la valeur des pièces monnoyées; et l'on a calculé que mille guinées fondues en lingot, donne un bénéfice de $3\frac{1}{2}$ pour cent.

Williams Stone, Esq. prisonnier d'état, a hier subi un premier interrogatoire au tribunal du banc du roi. Il est accusé de haute trahison et d'être entré dans un complot contre la vie du roi. M^{rs}. Smith et Shéridan, membres du parlement, ont été entendus comme témoins. Le procès n'est pas encore terminé.

Le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, arriva jeudi soir à l'abbaye d'Holywoodhouse. Ce prince est logé dans les appartemens du comte de Breadalbane, en attendant que ceux qu'on lui destine soient prêts.

On a perfectionné ici le télégraphe dont l'invention est due aux Français. Il contient maintenant tout l'alphabet, outre des signes de convention pour des occasions extraordinaires; mais on ne peut s'en servir que le jour. On doit en élever un au-dessus des bâtimens de l'amirauté, pour communiquer avec les rades de Deal et de Portsmouth.

Le général Miranda, banni du territoire de la République française, pour avoir excité les soupçons du directoire, doit aller résider à Copenhague. Dans la lettre qu'il a écrite pour justifier le retard qu'éprouve son départ, on remarque le passage suivant: « Je désire gagner le temps nécessaire pour acquitter les dettes que j'ai contractées pendant trois ans de persécution et de captivité dont le gouvernement révolutionnaire a récompensé mes services. Je mets à une autre occasion pour réclamer ce qui m'est dû en vertu d'une stipulation sacrée, contractée avec la nation française, et pour demander le paiement de ce que l'état me doit en assignats et en espèces, suivant les comptes que j'ai entre les mains. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

STRASBOURG, le 4 février.

Hier, un ci-devant curé de l'Alsace qui ayant été déporté s'étoit hasardé à rentrer, a été amené ici par des gendarmes. Le soir, il a été jugé et condamné à mort. Ce matin, le jugement a eu son exécution.

Au rédacteur. — MARSEILLE, le 25 pluviôse.

Citoyen, la terreur est organisée dans ce département, comme elle l'étoit sous le règne de Robespierre. Jugez-en vous-même par les faits que je vais vous détailler.

Vous savez déjà que Fréron a cassé l'administration départementale, élue par le peuple et suivant les formes constitutionnelles; mais vous ignorez sans doute les motifs secrets qui ont fait solliciter cette mesure révolutionnaire.

Le premier de ces motifs est de soustraire au paiement

de l'emprunt forcé les soi-disant patriotes *exclusifs*, brisés scellés, dénonciateurs, marchands de réquisition et voleurs, gorgés de biens et d'or, qui auroient été taxés, par l'administration destinée, et qui ne le seront pas ou presque point par la nouvelle; car il ne faut pas douter que le département ne fasse pour cette opération, comme notre municipalité a fait pour la distribution du pain. Les *exclusifs* ont par-tout la même pensée et la même conduite. Lorsque le ministre de l'intérieur a écrit de retrancher la distribution du pain aux gens aisés, et de ne l'accorder qu'aux indigens, la municipalité l'a inhumainement renversée à des pères de famille, qui n'ont pour toute richesse que quelques enfans, et elle l'a gracieusement accordée à Peyre-Perry, riche de plusieurs millions; à Palme, cafetier, qui a gagné au jeu de la terreur quatre maisons de campagne et une en ville, et à bien d'autres de cette trempe.

Le second motif secret de la destitution du département a été de casser le jury du tribunal criminel, et de ne le composer que d'*exclusifs* amnistiés, qui vont prononcer sur le sort des nombreuses victimes que depuis l'arrivée de Fréron on amène dans les cachots. On ne peut pas en douter, puisque la première opération de ce département révolutionnaire a été de casser en effet la liste des jurés, faite pour le trimestre courant par les administrateurs destinés, et d'en faire une autre toute composée d'amnistiés ou de leurs complices.

Les juges de paix sont également tous tirés de cette classe, et le jury d'accusation est en tout digne de celui de jugement.

Le département destitue peu à peu toutes les administrations municipales, élues par le peuple, et les remplace par des frères *exclusifs*. Cette caste privilégiée est ainsi en possession de toutes les places dans les corps administratifs et judiciaires.

Sous Robespierre il y avoit des dénonciateurs, jacobins et montagnards *exclusifs*, qui traînoient devant des juges jacobins et montagnards, *exclusifs* comme eux, tous les bons citoyens qui leur étoient désignés par les vengeances personnelles, et ces innocens étoient envoyés à la mort sous prétexte de fédéralisme; aujourd'hui les mêmes hommes existent; ils vont juger les victimes amenées devant eux. Que dirait-on à Paris, si l'on voyoit encore les Dumas et les Fouquier-Tinville destinés à prononcer sur une dénonciation de leurs confidés?

Ils ne prennent pas même la peine de cacher leurs projets; ils ne parlent que de mort et de pillage. Encore ces jours derniers (et c'est pour la troisième fois) ils avoient formé l'horrible complot d'incarcérer tous les citoyens qui leur déplaisent, et de les égorger avec ceux qui sont déjà dans les prisons, dont ils ont de nouveau confié la garde à Moagenot, concierge du temps de la terreur, un des 28 envoyés à Paris par les représentans du peuple Anguis et Serres, prévenu entre autres crimes d'avoir voulu favoriser le massacre projeté des prisonniers, et aujourd'hui amnistié. Heureusement le commandant de la place, prévenu à temps, a empêché l'exécution.

La fête du premier pluviôse, anniversaire du 21 janvier, au lieu d'être célébrée avec une joie vraiment républicaine, l'a été avec une rage féroce. Les autorités, organisées par Fréron, ont fait une promenade, à laquelle ont assisté tous les jacobins *exclusifs* de Marseille; il est impossible, quand on ne les a pas entendus, de se former une idée des vociférations, des hurlemens, des cris de rage et des chants de massacre dont ils ont fait retentir l'air pendant cette promenade. Ils ont hué, insulté, injurié tout ce qui n'étoit pas

anarchiste comme eux; ils n'ont pas même épargné la garde nationale. Le poste de la maison de la monnaie s'étant mis sous les armes, quand le cortège a passé, il a été tellement molesté, qu'il a été obligé de quitter les armes, et de rentrer dans le corps-de-garde. Les autorités présentes ont toléré tous ces excès; mais l'officier de garde en a dressé un procès-verbal, qu'il a, dit-on, remis à la municipalité et au commandant de la place.

Dès le cortège se porta aux allées où l'on avoit dressé un amphithéâtre, sur lequel des discours furent prononcés. On distingua sur-tout celui de Paulin Clément, procureur-syndic du district, qui existe encore, bien que d'après la constitution il ne doive plus y en avoir. Ce patriote pur et *exclusif*, fit aux jacobins qui l'entendoient, les provocations les plus fortes, pour massacrer et assassiner: ce fut au point que plusieurs d'entre eux en furent indignés.

Depuis cette époque il se commet journellement des assassinats, des excès et des vols de fait. Il seroit trop long et trop affligeant de vous les raconter; vous devez d'ailleurs les connoître. On ne respecte ni l'âge, ni même les agens des puissances neutres ou alliées. Un jeune homme de seize ans, nommé Peyron, a été attaqué par huit individus, le fils du citoyen Kick, consul de Toscane, a été bâtonné devant la porte de sa maison. Vidal fils du médecin, a été assassiné, etc., etc. Un citoyen paisible ne peut plus sortir de chez lui, sans courir des risques. Est-il donc étonnant que l'on fuie un pays, où l'on ne trouve aucune sûreté? Si le directoire exécutif ne le sauve pas, en composant les corps administratifs et judiciaires, d'hommes justes et ennemis de l'anarchie, c'en est fait de cette commune, du commerce et du Midi.

Salut et fraternité. LAUGIER.

Les administrateurs du département de l'Ain, au réd. leur.

Bourg, le 19 pluviôse an 4.

Votre journal, citoyen, est consacré au maintien des principes et au triomphe de la vérité; et vous vous empressez de vouer à l'opprobre un vil détracteur, en insérant dans votre premier numéro, notre réclamation contre d'atroces calomnies, qu'il verse à coupe pleine sur nous et nos administrés.

Nous lisons dans le 167^e numéro de l'Ami des Lois, l'extrait d'une lettre datée de Bourg, le 25 nivôse, et sans nom d'auteur, portant: « Que le département de l'Ain est tout à fait opposé au gouvernement républicain, qu'il s'y prépare une Vendée; que les assassins, les émigrés et tous les contre-révolutionnaires y sont protégés par l'administration de Bourg, et que les patriotes et les républicains y sont menacés d'égorgement. »

Pour donner quelque couleur de vérité à ces assertions aussi fausses que calomnieuses, l'on fait le récit d'un prétendu assassinat commis à Lyon en la personne du nommé Bocard, menuisier de Bourg, qu'on dit patriote, mais qui l'est à la manière des Carrier et des Hébert, qu'on dit encore père de famille, et qui est célibataire.

L'auteur du journal qui insère avec tant de complaisance cette lettre dans sa feuille, enchérit encore par ses réflexions sur ces atrocités, et ne voit plus dans les administrations que des conspirateurs qu'on doit s'empresser d'épurer complètement; car, ajoute-t-il, le plan de révolte générale ne cessera que par le moyen de cette mesure qu'il nomme salutaire.

Si l'auteur de la lettre du 26 nivôse, n'étoit pas assez lâche pour se cacher dans les ténèbres, l'on verrait assurément

ment en lui l'un de ses hommes que sa conduite a justifié vu le mépris public, l'un de ses partisans de l'arbitraire qui voyant échapper de leurs mains le sceptre de l'arbitraire, distillent impunément le poison de la calomnie et sur les fonctionnaires publics organes de la loi, et sur les citoyens probres et vertueux qui ne connoissent de félicité publique que dans son exécution.

La suite à demain.

CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 7 ventôse.

Depuis, après avoir fait adopter la suite du projet concernant les placemens des écoles centrales, expose par motion d'ordre, la nécessité d'organiser promptement les écoles centrales. On devoit, dit-il, perfectionner l'éducation ancienne, ou l'anéantir. Depuis six ans il existe dans cette partie un vide immense; on a fait des décrets, aucun n'est exécuté; il n'y a ni plan ni méthode, il ne faut plus délibérer, il faut agir. Le temps fuit, et déjà une génération entière a été enlevée à l'instruction.

C'est à vous, législateurs, à arrêter le progrès du mal. Vous avez cent écoles centrales à organiser, et Paris n'en a pas encore; cependant depuis un an les maires sont nommés, ils sont payés et ils n'exercent aucunes fonctions faute de local. Par-tout c'est la même inertie, par-tout c'est le même embarras. On est effrayé des sommes énormes à dépenser, pour le salaire des professeurs, l'entretien des bâtimens, et les premiers frais d'établissement de bibliothèques, de jardins botaniques, de cabinets de physique, d'histoire naturelle, etc.

Si ces dernières dépenses sont à la charge de la république, jamais ces établissemens ne s'organiseront. Les écoles primaires sont aux frais des communes, pourquoi les écoles centrales ne seroient-elles pas aux frais des départemens?

Je demande que la commission des finances soit chargée de vous présenter ses vues sur le mode de pourvoir aux frais qu'occasionneront les établissemens des écoles centrales. — Renvoyé à la commission.

Sur la proposition de Treillard, le conseil arrête,

1.° Que les projets sur les moyens d'activer les recouvrements de l'emprunt forcé, seront constamment à l'ordre du jour;

2.° Que la commission des finances présentera incessamment le tableau des dépenses fixes, et un aperçu des dépenses extraordinaires;

3.° Qu'elle présentera également un mode de contribution pour faire face aux dépenses ordinaires, et les moyens de fournir aux dépenses extraordinaires;

4.° La commission chargée d'examiner le mode de centraliser dans une même main les achats des subsistances, fera son rapport dans les 24 heures;

5.° Il sera fait un message au directoire, pour lui demander compte de l'exécution des lois relatives aux émigrés, aux prêtres déportés et aux administrations coupables de négligence dans l'exercice de leurs fonctions.

On reprend la discussion sur les moyens de restaurer le crédit de l'assignat.

Bordas prouve par de longs calculs, qu'en faisant payer les impositions arriérées, en hâtant avec vigueur la rentrée de l'emprunt forcé, on réduiroit à 5 ou 6 milliards la masse des assignats en circulation; il propose de défendre la vente du numéraire, de mettre un timbre sur ceux des

assignats qui continueroient de faire office de numéraire. — Renvoyé à la commission.

Dubois-Crancé propose le projet suivant:

1.° Le recouvrement de l'emprunt forcé sera poursuivi avec toute la vigueur possible; il sera usé de contrainte par corps contre tous ceux qui se refuseront à le payer, ainsi que les contributions arriérées.

2.° Tous les assignats provenant, soit des contributions arriérées, soit de l'emprunt forcé, seront brûlés.

3.° Toutes les maisons et usines appartenant à la République seront vendus.

4.° Les assignats provenant de ces ventes seront également brûlés.

5.° Après l'exécution des mesures fixées aux art. 2, 3, 4, il sera prélevé un droit de timbre sur tous les assignats restans en circulation, de manière que la masse en soit réduite à 3 milliards.

6.° Le conseil désignera l'époque à laquelle aucun assignat ne pourra rester en circulation, sans être timbré, et endossé, à la main, pour sa valeur nominale.

7.° Il sera fait une vérification des domaines nationaux, valeur de 1790; cet état sera rendu public par la voie de l'impression.

8.° Il sera distrait un milliard pour les défenseurs de la patrie. Une commission nommée *ad hoc* présentera dans 2 décades les moyens de réaliser cette promesse sacrée qui leur a été faite, et cela d'une manière proportionnelle aux services qu'ils auront rendus.

9.° Les assignats timbrés auront cours forcé de monnaie jusqu'à la paix, et ne seront reçus que pour leur valeur désignée.

10.° Quiconque refusera de les recevoir au taux, sera regardé comme ennemi de la patrie, et comme tel condamné à la déportation.

11.° L'époque de la vente des biens nationaux sera fixée à la paix, et néanmoins tout citoyen pourra faire une demande en acquisition de tel ou tel domaine, et le corps législatif décidera si la vente sera faite. Les assignats seront payés d'avance et brûlés.

12.° L'impôt en nature est établi, pendant la durée de la guerre, dans toute la république.

13.° Le corps législatif désignera pour les besoins de la campagne prochaine,

1.° Les domaines nationaux, mis à la disposition du directoire, par la loi du . . . nivôse, et dont le montant évalué à 800 millions, est réduit à 300 millions;

2.° La portion de l'emprunt forcé, qui aura été payée en nature ou en numéraire, montant à 200 millions;

3.° Les produits de la contribution foncière montant à 500 millions;

4.° Les contributions indirectes, 300 millions;

5.° En assignats, valeur réelle, déposés à la trésorerie, 500 millions. — Total 1800 millions, valeur réelle.

Plusieurs membres réclament l'impression du projet, et du discours de Dubois-Crancé.

Roux. Comme le projet présenté peut être considéré comme un nouveau plan général de finances, j'ai pu non seulement l'impression; mais je demande encore qu'une commission spéciale soit nommée pour examiner le projet et en faire un rapport dans deux jours.

Le conseil ordonne l'impression du projet et du discours de Dubois-Crancé; et il arrête que l'examen en sera renvoyé à une commission de 5 membres, à la formation de laquelle il procède sur-le-champ.